

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024**

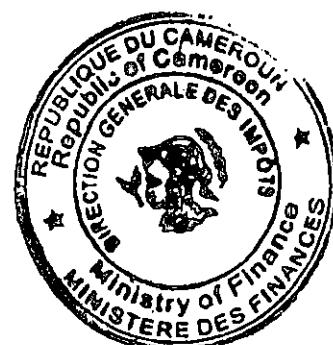
**RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 0**  
**AVIS DE CONSULTATION**



Février 2024

**PIECE N° VII – CADRE SOUS DETAIL DES PRIX**

**PIECE N° VIII - MODELES D'ANNEXES**

- 4.1 - LETTRE DE SOUMISSION
- 4.2- CAUTIONNEMENT DEFINITIF
- 4.3- CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE
- 4.4- ATTESTATION DE CAPACITE FINANCIERE
- 4.5 - TABLEAU DE COMPARAISON

**PIECE N° IX - PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

**PIECE N° X : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS**

**AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**PIECE N° XI : GRILLE DEVALUATION**

# **SOMMAIRE**

**PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION**

**PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

**PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

2.3 - DEPOT DES OFFRES

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

**PIECE N° III CHAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

## **CHAPITRE I : GENERALITES**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

ARTICLE 12 - RECEPTION PROVISOIRE

ARTICLE 13 - DELAI DE GARANTIE

ARTICLE 14 - RECEPTION DEFINITIVE

ARTICLE 15 - ASSURANCE ET TRANSPORT

## **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX

ARTICLE 17 - GARANTIES ET CAUTIONS

ARTICLE 18 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 19 - MODALITES DE PAIEMENT

ARTICLE 20 - DOMICILIATION BANCAIRE

ARTICLE 21 - REGIME FISCAL

ARTICLE 22 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

ARTICLE 23 - NANTISSEMENT DE LA LETTRE-COMMANDE

## **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

ARTICLE 24 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 25 - LITIGES

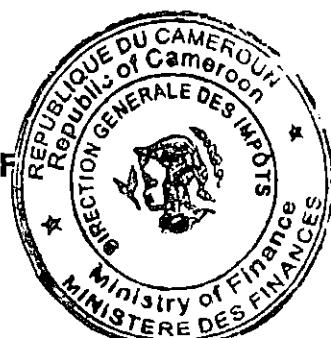
ARTICLE 26 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 27 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

**PIECE N° IV DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE**

**PIECES N° V BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

**PIECE N° VI- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**



2

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024**

**RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**DOSSIER DE CONSULTATION**

## AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

Demande de cotation N° 000002 /DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 du 05 FEV 2024

*Relative à l'acquisition et l'installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.*

### 1-Objet :

Le Ministre des Finances, Maître d'Ouvrage lance une consultation relative à l'acquisition et à l'installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.

### 2-Consistance

La prestation objet de la présente consultation vise à garantir la production sereine de l'application HARMONY II de la DGI. Elle porte de ce fait sur, la fourniture et l'installation de :

- **01 Routeur Fortigate F100** (routeur de backup, parefeux fortinet fortigate, licence support technique de **3 ans**) ;
- **04 Licences Ubuntu Pro** (support technique OS Ubuntu 22.04 avec assistance jour ouvrable, support sur les packages natifs Ubuntu et partenaires techniques, licence **03 ans**) ;
- **04 Licences Acronis Cyber Protect Advanced** (Back up incrémental et différentiel des serveurs, base de données et outil de reprise après sinistre, démarrage back up sur d'autres équipements, **03 ans**) ;
- **01 Licence Burp Suite** (outil de test de sécurité des applications web, **03 ans**) ;
- **02 Licences Kali Linus et Kali Purple** (outils de test d'intrusion et de sécurité défensive, **03 ans**).

### 3- Participation :

La participation à cette consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais ayant les compétences en fourniture de matériels et licences informatiques.



OF



#### 4- Financement :

La présente prestation est financée par le Budget dédié au Projet HARMONY II.

#### 5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de vingt un millions cent mille (**21 100 000**) F CFA toutes taxes comprises.

#### 6- Acquisition du dossier de consultation :

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 402** B.P : **285** Yaoundé Tél : **2 22 23 47 17** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable, de **cinquante mille (50 000)** francs CFA, payable au Trésor Public contre quittance. Copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

#### 7 – Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 402** B.P : **285** Yaoundé Tél : **2 22 23 47 17**, au plus tard le **07 MARS 2024 à 13 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

Demande de cotation n° NO 00002 ADC/MINFI/CIPM-DGI/2024 du 05 FEV 2024

**Relative à l'acquisition et l'installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

#### 8 – Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de **trois cent mille (300 000)** F CFA ayant une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et établie par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances.

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission, de même que celle parvenue après les dates et heures limites de dépôt.

#### 9 – Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **07 MARS 2024** à 14 précises dans la salle 400 de la DGI, sise à Yaoundé en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.



## 10 – Critères d'évaluation

### 10.1 Critères éliminatoires

- absence d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;
- absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes, annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
- omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- non-conformité des fournitures aux spécifications techniques (joindre catalogue avec spécifications techniques) ;
- absence de capacité financière couvrant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du coût prévisionnel de la prestation ;
- absence de l'autorisation du fabricant pour chacun des types de licences et équipements ;
- non satisfaction d'au moins 4/6 des critères essentiels.

### 10.2 Critères essentiels

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-après, dont le détail est donné dans le RPAO :

- présentation de l'offre (pièces rangées dans l'ordre du dossier de consultation et séparées par intercalaires en couleurs) ;
- certificat de garantie et service après-vente ;
- planning d'exécution sur une période n'excédant pas 30 jours ;
- personnel : un ingénieur informaticien réseau niveau BAC + 3 au moins (joindre copie du diplôme + attestation disponibilité signée et datée et CV signé et daté) ;
- acceptation des conditions de la lettre-commande (CCAP et descriptif de la fourniture paraphés et signés) ;
- preuve d'exécution d'au moins deux prestations de livraison de matériels informatiques d'au moins 15 millions de FCFA chacun, dont un marché incluant la livraison de licences informatiques au cours des cinq (05) dernières années (joindre PV de réception plus 1<sup>ère</sup> et dernière page du marché, ainsi que la page indiquant la consistance précise de chacune des prestations).

## 11- Attribution

La lettre-commande sera attribuée au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la prestation de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante.



## 12- Délai et lieu de livraison

La livraison aura lieu au siège de la Direction Générale des Impôts, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer la fourniture.

## 13- Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 14- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 402 B.P : 285 Yaoundé Tél : 2 22 23 47 17.**

Yaoundé, le 05 FEV 2024

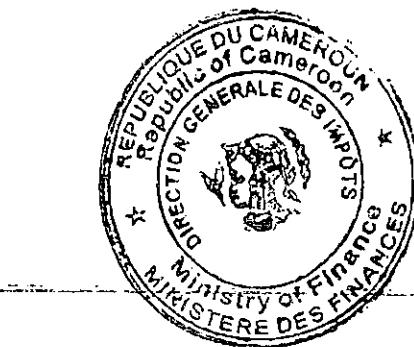
Le Ministre des Finances,  
Maître d'Ouvrage.

### Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Président CIPM-DGI (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- DGI/ DAG/SDBME (pour archivage)



Louis Paul MOTAZE





# NOTICE OF CONSULTATION FOR A QUOTATION REQUEST

Request of quotation N° 1000000 //DC/MINFI/CIPM-DGI / 2024 of 05 FEV 2024

*Relating to the acquisition and installation of computer equipment and software on behalf of the Directorate General of Taxation.*

## 1. Subject :

The Minister of Finance, Project Owner, launches a consultation relating to the acquisition and installation of computer equipment and software on behalf of the Directorate General of Taxation.

## 2- Content of services

The service subject of this consultation aims to guarantee the easy operation of the DGI's HARMONY II application into production. It therefore concerns, the supply and installation of:

- 01 Router **Fortigate F100** (backup router, Fortinet Fortigate firewall, 3-year technical support license);
- 04 License **Ubuntu Pro** (OS Ubuntu 22.04 technical support with working day assistance, support for native Ubuntu packages and technical partners, 03-year license);
- 04 License **Acronis Cyber Protect Advanced** (Incremental and differential backup of servers, database and disaster recovery tool, backup startup on other equipment, 03 years);
- 01 License **Burp Suite** (web application security testing tool, 03 years);
- 02 License **Kali Linus and Kali Purple** (intrusion testing and defensive security tools, 03 years).

## 3- Participation:

Participation in this consultation is open to all competent Cameroonian business enterprises operating in the supply of computer licences equipment.

## 4- Funding:

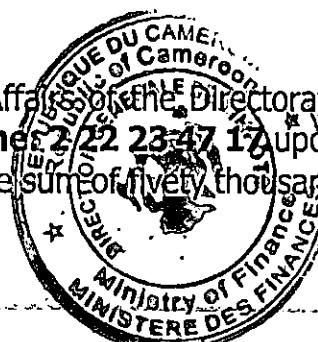
This service is financed by the Budget dedicated to the HARMONY II Project.

## 5- Estimated cost

The estimated cost is twenty-one million one hundred thousand (21,100,000) CFA francs all taxes included.

## 6- Acquisition of the consultation file:

The file can be obtained from the Department of General Affairs of the Directorate General of Taxation, **door 402 PO Box: 285 Yaoundé phone: 22 23 47 12** upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of fifty thousand



(50,000) CFA francs, payable to the Public Treasury against receipt. Copy of the receipt of this payment will be attached to the submission file.

### **7 - Submission of offers**

Each offer written in French or English in seven (07) copies, including the original and six (06) copies marked as such, must reach the Department of General Affairs of the Directorate General of Taxation, **door 402 PO Box: 285 Yaounde phone: 2 22 23 47 17**, not later than **07 MARS 2024** at 1 p.m. prompt, local time and must bear the following mention:

Request of quotation n. .... /DC/MINFI/CIPM-DGI/ 2024 of.....

05 FEV 2024

*Relating to the acquisition and installation of computer equipment and software on behalf of the Directorate General of Taxation.*

**"TO BE OPEN ONLY DURING THE OPENING OF BIDS"**

### **8 - Admissibility of offers**

Each bidder must provide a bid bond amounting to **three hundred thousand (300,000) CFA franc** with a validity period of thirty (30) days beyond the validity date of the tenders and established by an approved banking establishment of the Ministry of Finance.

The required administrative documents must, under penalty of rejection, be produced in originals or in certified true copies by the issuing authority, dating less than three (03) months.

Any offer that does not comply with the requirements of this quotation request file will be declared inadmissible, in particular the absence of the bid bond, as well as that received after the deadline dates and times.

### **9 - Opening of bids**

The opening of bids will take place on **07 MARS 2024** at 2 pm prompt in room 400 of the DGI, located in Yaoundé in the presence of the Bidders or their duly authorized representatives.

### **10 - Evaluation criteria**

#### **10.1 Eliminating criteria**

- absence of a document in the administrative file 48 hours after the opening of the tenders.
- absence of the bid bond at the opening of the bids,
- false declaration or forged document;
- absence of a sworn statement of not having abandoned a contract in the last three years, and that the company does not appear on the list of defaulting companies, established annually by the Minister of Public Contracts;
- omission in the financial offer of a quantified unit price;
- absence of financial capacity covering at least seventy-five percent (75%) of the estimated cost of the service;
- non-conformity of supplies with technical specifications (attach catalog with technical specifications);



AB

- absence of the manufacturer's authorization for each equipment's and licenses;
- non-satisfaction of at least 4/6 of the essential criteria.

## 10.2 Essential criteria

The bid scoring system will be by binary mode (yes/ no) and will relate to the following criteria, details of which are given in the RPAO :

- presentation of bid (documents arranged in the order of the consultation and separated by inserting colors);
- certificate of guarantee and after sales services;
- execution plan within a period not more than 30 days;
- staff: a computer network engineer of at least GCE A level + 3 level (attach copy of diploma + certificate of availability + CV signed and dated );
- acceptance of the contract conditions (CCAP and description of the supply initialed and signed);
- proof of Execution of at least two computer equipment delivery services of at least 15 million CFA F each of which one of them should be the supply of network licenses within the last 5 years (attach PV of reception plus the 1st and last page of the Public Contract as well as the page specifying the precise consistency of the services).

## 11. Attribution

The contract will be awarded to the bidder whose offer has been recognized as conforming essentially to the request for quotation and who has the technical and financial capacities required to perform the service satisfactorily and whose offer has been evaluated to be the lowest priced.

## 12- Period and place of delivery

Delivery will take place at the headquarters of the Directorate General of Taxation, within a maximum period of thirty (30) days from the date of notification of the service order to deliver the supply.

## 13- Period of validity of offers

The bidders shall remain committed by their offers for 90 (ninety) days from the deadline set for the submission of offers.

## 14- Complementary information

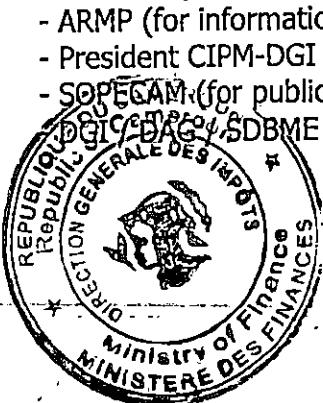
Complementary information can be obtained during working hours from the Department of General Affairs of the General Directorate of Taxation, **door 402 PO Box: 285 Yaounde phone: 2 22 23 47 17.**

Yaoundé, the 05 fev 2024

### Amplifications:

- MINMAP (for information)
- ARMP (for information)
- President CIPM-DGI (for information)
- SOPEGAM (for publication)
- SDBME (for archiving)

The Minister of Finance,  
Contracting Authority.



Louis Paul MOTAZE

OB

## AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

Demande de cotation N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 du 05 février 2024

*Relative à l'acquisition et l'installation des équipements et licences informatiques  
pour le compte de la Direction Générale des Impôts.*

### 1-Objet :

Le Ministre des Finances, Maître d’Ouvrage lance une consultation relative à l’acquisition et à l’installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.

### 2-Consistance

La prestation objet de la présente consultation vise à garantir la production sereine de l’application HARMONY II de la DGI. Elle porte de ce fait sur, la fourniture et l’installation de :

- **01 Routeur Fortigate F100** (routeur de backup, parefeux fortinet fortigate, licence support technique de **3 ans**) ;
- **04 Licences Ubuntu Pro** (support technique OS Ubuntu 22.04 avec assistance jour ouvrable, support sur les packages natifs Ubuntu et partenaires techniques, licence **03 ans**) ;
- **04 Licences Acronis Cyber Protect Advanced** (Back up incrémental et différentiel des serveurs, base de données et outil de reprise après sinistre, démarrage back up sur d’autres équipements, **03 ans**) ;
- **01 Licence Burp Suite** (outil de test de sécurité des applications web, **03 ans**) ;
- **02 Licences Kali Linus et Kali Purple** (outils de test d’intrusion et de sécurité défensive, **03 ans**).

### 3- Participation :

La participation à cette consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais ayant les compétences en fourniture de matériels et licences informatiques.



#### 4- Financement :

La présente prestation est financée par le Budget dédié au Projet HARMONY II.

#### 5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de vingt un millions cent mille (**21 100 000**) F CFA toutes taxes comprises.

#### 6- Acquisition du dossier de consultation :

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 402** B.P : **285** Yaoundé Tél : **2 22 23 47 17** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable, de **cinquante mille (50 000)** francs CFA, payable au Trésor Public contre quittance. Copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

#### 7 – Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 402** B.P : **285** Yaoundé Tél : **2 22 23 47 17**, au plus tard le **17 MARS 2024 à 13 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

**Demande de cotation n° 00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 du 05 février 2024**

**Relative à l'acquisition et l'installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

#### 8 – Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de **trois cent mille (300 000)** F CFA ayant une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et établie par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances.

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission, de même que celle parvenue après les dates et heures limites de dépôt.

#### 9 – Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **17 MARS 2024 à 14 heures précises** dans la salle 400 de la DGI, sise à Yaoundé en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

## 10 – Critères d'évaluation

### 10.1 Critères éliminatoires

- absence d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;
- absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes, annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics;
- omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- non-conformité des fournitures aux spécifications techniques (joindre catalogue avec spécifications techniques) ;
- absence de capacité financière couvrant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du coût prévisionnel de la prestation ;
- absence de l'autorisation du fabricant pour chacun des types de licences et équipements ;
- non satisfaction d'au moins 4/6 des critères essentiels.

### 10.2 Critères essentiels

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-après, dont le détail est donné dans le RPAO :

- présentation de l'offre (pièces rangées dans l'ordre du dossier de consultation et séparées par intercalaires en couleurs) ;
- certificat de garantie et service après-vente ;
- planning d'exécution sur une période n'excédant pas 30 jours ;
- personnel : un ingénieur informaticien réseau niveau BAC + 3 au moins (joindre copie du diplôme + attestation disponibilité signée et datée et CV signé et daté) ;
- acceptation des conditions de la lettre-commande (CCAP et descriptif de la fourniture paraphés et signés) ;
- preuve d'exécution d'au moins deux prestations de livraison de matériels informatiques d'au moins 15 millions de FCFA chacun, dont un marché incluant la livraison de licences informatiques au cours des cinq (05) dernières années (joindre PV de réception plus 1<sup>ère</sup> et dernière page du marché, ainsi que la page indiquant la consistance précise de chacune des prestations).

## 11- Attribution

La lettre-commande sera attribuée au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la prestation de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante.

## 12- Délai et lieu de livraison

La livraison, aura lieu au siège de la Direction Générale des Impôts, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer la fourniture.



### **13- Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **14- Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 402 B.P : 285** Yaoundé Tél : **2 22 23 47 17**.

Yaoundé, le

Le Ministre des Finances,  
Maître d’Ouvrage.

#### **Ampliations :**

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Président CIPM-DGI (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- DGI/ DAG/SDBME (pour archivage)

## NOTICE OF CONSULTATION FOR A QUOTATION REQUEST

**Request of quotation N °00002/ DC/MINFI/CIPM-DGI / 2024 of February 5, 2024**  
***Relating to the acquisition and installation of computer equipment and software on behalf of the Directorate General of Taxation.***

### **1. Subject :**

The Minister of Finance, Project Owner, launches a consultation relating to the acquisition and installation of computer equipment and software on behalf of the Directorate General of Taxation.

### **2- Content of services**

The service subject of this consultation aims to guarantee the easy operation of the DGI's HARMONY II application into production. It therefore concerns, the supply and installation of:

- 01 Router **Fortigate F100** (backup router, Fortinet Fortigate firewall, 3-year technical support license);
- 04 License **Ubuntu Pro** (OS Ubuntu 22.04 technical support with working day assistance, support for native Ubuntu packages and technical partners, 03-year license);
- 04 License **Acronis Cyber Protect Advanced** (Incremental and differential backup of servers, database and disaster recovery tool, backup startup on other equipment, 03 years);
- 01 License **Burp Suite** (web application security testing tool, 03 years);
- 02 License **Kali Linus and Kali Purple** (intrusion testing and defensive security tools, 03 years).

### **3- Participation:**

Participation in this consultation is open to all competent Cameroonian business enterprises operating in the supply of computer licences equipment.

### **4- Funding:**

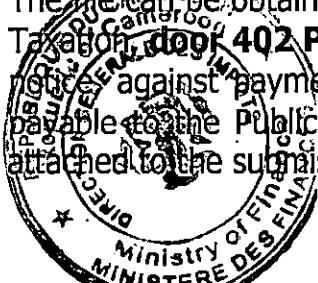
This service is financed by the Budget dedicated to the HARMONY II Project.

### **5- Estimated cost**

The estimated cost is twenty-one million one hundred thousand (21,100,000) CFA francs all taxes included.

### **6- Acquisition of the consultation file:**

The file can be obtained from the Department of General Affairs of the Directorate General of Taxation, **door 402 PO Box: 285 Yaoundé phone: 2 22 23 47 17** upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of fifty thousand (**50,000**) CFA francs, payable to the Public Treasury against receipt. Copy of the receipt of this payment will be attached to the submission file.



## **7 - Submission of offers**

Each offer written in French or English in seven (07) copies, including the original and six (06) copies marked as such, must reach the Department of General Affairs of the Directorate General of Taxation, **door 402 PO Box: 285 Yaounde phone: 2 22 23 47 17**, not later than 07 MARS 2024 at **1 p.m. prompt**, local time and must bear the following mention:

**Request of quotation n °00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/ 2024 of February 5, 2024**  
***Relating to the acquisition and installation of computer equipment and software***  
***on behalf of the Directorate General of Taxation.***

**"TO BE OPEN ONLY DURING THE OPENING OF BIDS"**

## **8 - Admissibility of offers**

Each bidder must provide a bid bond amounting to **three hundred thousand (300,000) CFA franc** with a validity period of thirty (30) days beyond the validity date of the tenders and established by an approved banking establishment of the Ministry of Finance.

The required administrative documents must, under penalty of rejection, be produced in originals or in certified true copies by the issuing authority, dating less than three (03) months.

Any offer that does not comply with the requirements of this quotation request file will be declared inadmissible, in particular the absence of the bid bond; as well as that received after the deadline dates and times.

## **9 - Opening of bids**

The opening of bids will take place on 07 MARS 2024 at 2 pm prompt in room 400 of the DGI, located in Yaounde in the presence of the Bidders or their duly authorized representatives.

## **10 - Evaluation criteria**

### **10.1 Eliminating criteria**

- absence of a document in the administrative file 48 hours after the opening of the tenders.
- absence of the bid bond at the opening of the bids,
- false declaration or forged document;
- absence of a sworn statement of not having abandoned a contract in the last three years, and that the company does not appear on the list of defaulting companies, established annually by the Minister of Public Contracts;
- omission in the financial offer of a quantified unit price;
- absence of financial capacity covering at least seventy-five percent (75%) of the estimated cost of the service;
- non-conformity of supplies with technical specifications (attach catalog with technical specifications);
- absence of the manufacturer's authorization for each equipment's and licenses;
- non-satisfaction of at least 4/6 of the essential criteria.

## **10.2 Essential criteria**

The bid scoring system will be by binary mode (yes/ no) and will relate to the following criteria, details of which are given in the RPAO :

- presentation of bid (documents arranged in the order of the consultation and separated by inserting colors);
- certificate of guarantee and after sales services;
- execution plan within a period not more than 30 days;
- staff: a computer network engineer of at least GCE A level + 3 level (attach copy of diploma + certificate of availability + CV signed and dated );
- acceptance of the contract conditions (CCAP and description of the supply initialed and signed);
- proof of Execution of at least two computer equipment delivery services of at least 15 million CFA F each of which one of them should be the supply of network licenses within the last 5 years (attach PV of reception plus the 1st and last page of the Public Contract as well as the page specifying the precise consistency of the services).

## **11. Attribution**

The contract will be awarded to the bidder whose offer has been recognized as conforming essentially to the request for quotation and who has the technical and financial capacities required to perform the service satisfactorily and whose offer has been evaluated to be the lowest priced.

## **12- Period and place of delivery**

Delivery will take place at the headquarters of the Directorate General of Taxation, within a maximum period of thirty (30) days from the date of notification of the service order to deliver the supply.

## **13- Period of validity of offers**

The bidders shall remain committed by their offers for 90 (ninety) days from the deadline set for the submission of offers.

## **14- Complementary information**

Complementary information can be obtained during working hours from the Department of General Affairs of the General Directorate of Taxation, **door 402 PO Box: 285 Yaounde phone: 2 22 23 47 17.**

Yaounde, the

### **Amplifications:**

- MINMAP (for information)
- ARMP (for information)
- President CIPM-DGI (for information)
- SOPECAM (for publication)
- DGT/ DGA/ DSSME (for archiving)

The Minister of Finance,  
*Contracting Authority.*



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

~~~~~

MINISTÈRE DES FINANCES

~~~~~

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

~~~~~

MINISTRY OF FINANCE

~~~~~

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N°1**

**LETTRE D'INVITATION A  
SOUMISSIONNER**

**Février 2024**

## LETTER D'INVITATION A SOUMISSIONNER

**Objet :** Consultation N°00002 /DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 du 05 février 2024  
**Relative à l'acquisition et l'installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.**

**Madame, Monsieur  
 B.P.**

Le Ministre des Finances, Maître d'Ouvrage lance une demande de cotation relative à l'acquisition et l'installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le dossier de consultation, que je vous demande de bien vouloir examiner et de me retourner votre offre chiffrée au plus tard le 7 MARS 2024 à 14 heures, sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'ouvrage avec la mention :

**Demande de cotation n°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 du février 2024  
 Pour l'acquisition et l'installation des équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.**

Les offres seront remises à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 402.**

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé au cas où votre offre serait retenue. La livraison sera effectuée au siège de la Direction Générale des Impôts de Yaoundé, dès notification de l'ordre de service pour la livraison.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Yaoundé le,

Le Ministre des Finances,  
 Maître d'Ouvrage.



**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 2**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Février 2024**

## **2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION**

### **Article 1<sup>er</sup> : Contenu du Dossier de consultation**

- 1.1 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
  - (b) Les spécifications techniques ;
  - (c) Devis quantitatif et estimatif et le bordereau des prix unitaires ;
  - (d) Le modèle de soumission ;
  - (e) Le projet de Lettre-Commande ;
  - (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres ;
- 1.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

## **2.2 - PREPARATION DES OFFRES**

### **Article 2 : Langue des offres**

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

### **Article 3 : Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

#### **1. Documents administratifs**

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et datant de moins de trois (03) mois :

- a. La copie certifiée de l'original l'attestation d'immatriculation timbrée ;
- b. L'original de l'attestation de conformité fiscale (timbrée) ;
- c. L'original de l'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Première instance du domicile ;
- d. L'original de l'attestation de soumission CNPS, datée et signée ;
- e. L'attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP) ;
- f. La caution de soumission ;
- g. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances ;
- h. L'original de la quittance d'achat du dossier de la demande de cotation ;
- i. Déclaration sur l'honneur signée du soumissionnaire attestant qu'il n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes, annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;

#### **Documents techniques :**

• Références du soumissionnaire : au moins deux prestations de livraison de matériels informatiques d'au moins 15 millions de FCFA chacun, dont un marché incluant la livraison de licences informatiques au cours des cinq (05) dernières années (joindre



**PV de réception plus 1ère et dernière page du marché ainsi que la page précisant la consistance précise de chacune des prestations).**

- ii) certificat de garantie + service après-vente ;
- iii) planning d'exécution étalé sur une période n'excédant pas 30 jours ;
- iii) proposition technique : fournir le catalogue précisant les caractéristiques ;
- iv) personnel de l'entreprise : un ingénieur informaticien réseau niveau BAC + 3 : joindre copies certifiée du diplôme + CV daté et signé + attestation de disponibilité signée et datée) ;
- v) preuve d'acceptation des conditions de la lettre – commande (CCAP et descriptif de la fourniture) paraphés, signés et datées ;
- vi) l'autorisation du fabricant pour chacune des types de licences et équipements;
- vii) Capacité financière couvrant au moins 75% du coût prévisionnel de la prestation.

### **3. Documents financiers**

- a. La soumission datée, signée et timbrée (obligatoirement) ;
- b. Le bordereau des prix unitaires rempli, daté et signé ;
- c. Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- d. Le sous-détails des prix unitaires.

Les pièces administratives, techniques et financières doivent être séparées par un intercalaire en couleur.

### **Article 4 : Offre**

- 4.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
  - a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)  
et
  - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.
- 4.2 Le Fournisseur complètera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais d'exécution qu'il propose en exécution de la Lettre-Commande.
- 4.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

### **Article 5 : Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

### **Article 6 : Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date des remises des offres.

## **2.3 - DEPOT DES OFFRES**

### **Article 7 : Cachetage et marquage des offres**

Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée:

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de consultation.

### **Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être **reçues à l'adresse au plus tard** à l'heure et à la date indiquée dans l'Avis de consultation.

## **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

### **Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de la DGI**

- 9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés de la DGI ouvrira les plis en présence des représentants des Fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que celui du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.
- 9.2 La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés de la DGI procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 : Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

### **Article 12 : Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande**

Le Ministre des Finances décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :



- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai d'exécution.

### **Article 13 : Signature de la lettre commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

### **Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande, et
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

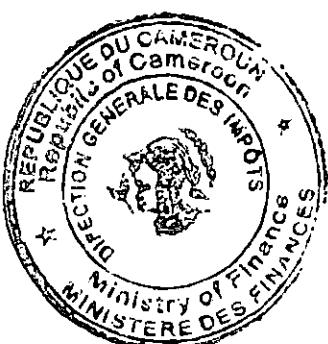
**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 3**

**Cahier des Clauses Administratives  
Particulières (CCAP)**

Février 2024



# CHAPITRE I : GENERALITES

## Article 1 : Objet de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet équipements et licences informatiques pour le compte de la Direction Générale des Impôts.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 9 ci-après.

## Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande est passée après Demande de cotation.

## Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- a) La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- b) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- c) La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux cahiers de clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- d) Le devis, quantitatif et estimatif.

## Article 4 : Textes généraux

La présente lettre commande est soumise aux textes ci-après :

- La loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2024;
- la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.
- le décret n° 2001/048 du 28 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés modifié et complété par le décret n°2013/271 du 05 Août 2013;
- le décret n°2018/0998/PM du 21 janvier 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement publics
- l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics;
- la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 précisant les modalités de passation de contrôle et d'exécution des Marchés Publics ;
- la circulaire n°003/Premier Ministre du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des Marchés Publics.

- Circulaire N° 0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics.
- Circulaire N° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024.

## Article 5 : Attributions

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Les attributions du Maître d'ouvrage sont dévolues au **MINISTRE DES FINANCES**.
- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au **DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS** ;
- Les attributions de l'ingénieur sont exercées par le **Chef de la Division Informatique de la DGI**.

## Article 6 : Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à compter de la date de notification de la présente Lettre-Commande.

La livraison se fera à la Direction Générale des Impôts.

## Article 7 : Domicile du fournisseur

Le Fournisseur fait élection de domicile :

à .....  
 BP .....  
 TEL .....  
 FAX .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## CHAPITRE 2 : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

### Article 8 : Rôle et responsabilité du fournisseur

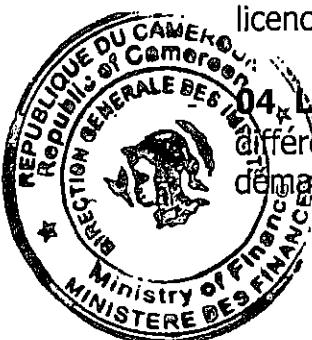
Le Fournisseur a pour mission d'assurer la livraison des équipements tel que décrit à l'article 10, et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

### Article 9 : Consistance des prestations

Les prestations du fournisseur comprennent la fourniture, l'installation et le service après-vente (pendant la période de garantie) de :

- **01 Routeur Fortigate F100** (routeur de backup, parefeux fortinet fortigate, licence support technique de **3 ans**) ;
- **04 Licences Ubuntu Pro** (support technique OS Ubuntu 22.04 avec assistance jour ouvrable, support sur les packages natifs Ubuntu et partenaires techniques, licence **03 ans**) ;

**04 Licences Acronis Cyber Protect Advanced** (Back up incrémental et différentiel des serveurs, base de données et outil de reprise après sinistre, démarrage back up sur d'autres équipements, **03 ans**) ;



- **01 Licence Burp Suite** (outil de test de sécurité des applications web, **03 ans**) ;
- **02 Licences Kali Linus et Kali Purple** (outils de test d'intrusion et de sécurité défensive, **03 ans**).

## **Article 10 : Description de la fourniture :**

La prestation objet de la présente consultation comprend l'acquisition, l'installation et le service après-vente (pendant la période de garantie) des licences visées à l'article 9 ci-dessus pour le compte de la Direction Générale des Impôts.

## **Article 11 : Informations et documents à fournir par le Fournisseur**

Le Cocontractant devra produire à l'administration dans un délai de quinze (15) jours sept (7) exemplaires de la présente lettre-commande signée et enregistrée.

Dans les mêmes délais, il mettra à la disposition de l'administration cinq (5) exemplaires de la présente Lettre-Commande pour diffusion.

## **Article 12 : Réception :**

### **12.1 Réception technique :**

Ayant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Chef de Service avec copie à l'ingénieur, l'organisation de la réception technique préalable.

Une réception technique sera faite par l'Ingénieur du Marché et le co-contractant, assortie d'un PV de réception technique.

### **12.2 : Réception provisoire**

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée par une Commission composée comme suit :

**Président :** - Le Maître d'ouvrage ou son représentant

**Rapporteur :** - L'ingénieur du marché ;

**Membres :**

- i) le Chef de Service du Marché (le Directeur Général des Impôts) ou son représentant;
- ii) le Directeur des Affaires Générales de la DGI ;
- iii) l'Agent chargé des opérations de la comptabilité matières auprès de la DGI ;
- vi) le prestataire ou son représentant ;

**Observateur :** un représentant du MINMAP.

La Commission est convoquée à la réception par courrier écrit au moins dix (10) jours avant la date de la réception. La Commission examinera le PV des opérations préalables et vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre-Commande, sa mise en état de fonctionnement et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception provisoire.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, et le respect des clauses contractuelles.

### **Article 13 : Durée de garantie**

Le Cocontractant garantit que la fourniture livrée en exécution de la Lettre-Commande est neuve, n'a jamais été utilisée, est du modèle le plus récent en service et inclue les dernières améliorations en matière de conception et matériaux.

Le Cocontractant garantit en outre que la fourniture livrée en exécution de la Lettre-Commande n'aura aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau sont requis par les spécifications technique ou tout autre acte ou omission du Fournisseur survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant au Cameroun).

1. La durée de garantie est de douze (12) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures

2. Obligation du Cocontractant pendant la période de garantie

Le maître d'Ouvrage notifiera au Cocontractant de l'Administration par écrit toute réclamation faisant jouer la garantie et pouvant notamment être des défauts de fabrication.

A la réception d'une telle notification, le Cocontractant de l'Administration réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt (20) jours sans frais pour le maître d'ouvrage.

Si le Cocontractant de l'Administration, après notification, manque à rectifier la ou les défectuosités, durant la période susmentionnée, la durée de garantie pourrait alors être :

-prolongée dans la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les vingt (20) jours de notification de la défectuosité ;

-renouvelée intégralement dans le cas du remplacement du matériel.

### **Article 14 : Réception définitive**

#### **1. Modalités de la réception définitive**

La réception définitive sera effectuée, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie

#### **2. Attributions de la commission de réception définitive**

Avant de procéder à la réception définitive, la commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des taches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la commission, il sera dressé un procès-verbal de la réception définitive signé par tous les membres.



Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur CAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

## **CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **Article 16 : Généralité - Prix**

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

### **Article 17 : Garanties et Cautions**

#### **1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) de la présente lettre-commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'ouvrage après demande du Fournisseur.

#### **1. Cautionnement de garantie**

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10%)** sera opérée sur le montant TTC de la présente lettre-commande. La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage sur la demande du Cocontractant.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution de garantie, émise par un établissement financier agréé par le MINFI.

### **Article 18 : Montant de la Lettre-Commande**

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de : .....  
..... (Montant en chiffres) ..... F CFA TTC (Montant en lettres) ..... FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES)  
conformément au détail estimatif ci-dessous.

### **Article 19 : Modalités de paiement.**

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

### **Article 20 : Domiciliation bancaire**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N° ..... ouvert auprès de la ..... (Nom de la Banque) au nom de ..... (Fournisseur).

## **Article 21 : Régime fiscal**

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

## **Article 22 : Timbre et enregistrement**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

## **Article 23 : Nantissement de la Lettre-Commande**

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :

- **Autorité chargée de la liquidation des dépenses** : Le Ministre des Finances ;
- **Comptable chargé du paiement** : Le Trésorier Payeur Général de Yaoundé 2 ;
- **Autorité compétente pour fournir les renseignements énumérés** : Le Directeur des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts.

# **CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES**

## **Article 24 : Edition et diffusion de la Lettre Commande**

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés par le Maître d'ouvrage.

## **Article 25 : Litiges**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

## **Article 26 : Résiliation de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande peut-être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

## **Article 27 : Validité de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.



**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 4  
Descriptif de la fourniture**

**Janvier 2024**

## DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

ID	LIBELLE	QUANTITE	SPECIFICATIONS TECHNIQUES
1	<b>Fortigate F100</b>	1	Routeur de backup, parefeux fortinet fortigate, licence support technique de 3ans
2	<b>Ubuntu Pro</b>	4	support technique OS Ubuntu 22.04 avec assistance jour ouvrable, support sur les packages natifs Ubuntu et partenaires techniques, licence 03 ans
3	<b>Acronis Cyber Protect Advanced</b>	4	Back up incrémental et différentiel des serveurs, base de données et outil de reprise après sinistre, démarrage back up sur d'autres équipements, 03ans
4	<b>Burp Suite</b>	1	Outil de test de sécurité des applications web, 03 ans
5	<b>Kali Linus et Kali Purple</b>	2	Outils de test d'intrusion et de sécurité défensive, 03 ans.

**N.B. : Cette fiche est à remplir par le soumissionnaire et à insérer dans l'offre technique**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_



**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 5 Cadre du Bordereau des Prix  
Unitaires**

**février 2024**

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	Unité	Prix unitaire en chiffre HTVA	Prix unitaire en lettre HTVA
1	<b>Fortigate F100</b> (routeur de backup, parefeux fortinet fortigate, licence support technique de 3ans)	U		
2	<b>Ubuntu Pro</b> (support technique OS Ubuntu 22.04 avec assistance jour ouvrable, support sur les packages natifs Ubuntu et partenaires techniques, licence 03 ans)	U		
3	<b>Acronis Cyber Protect Advanced</b> (Back up incrémental et différentiel des serveurs, base de données et outil de reprise après sinistre, démarrage back up sur d'autres équipements, 03ans)	U		
4	<b>Burp Suite</b> (Outil de test de sécurité des applications web), 03 ans.	U		
5	<b>Kali Linus et Kali Purple</b> (outils de test d'intrusion et de sécurité défensive), 03 ans.	U		

Nom du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....



**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

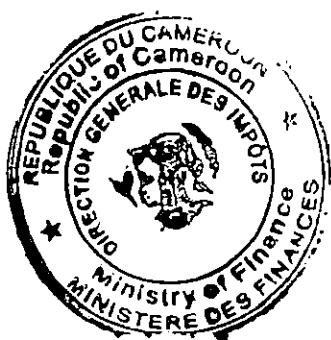
**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 6 Cadre du Devis Quantitatif et  
Estimatif**

**Février 2024**

## DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	Prix unitaire Ht	Prix Total HT
1	<b>Fortigate F100</b> (routeur de backup, parefeux fortinet fortigate, licence support technique de 3ans)	U	1		
2	<b>Ubuntu Pro</b> (support technique OS Ubuntu 22.04 avec assistance jour ouvrable, support sur les packages natifs Ubuntu et partenaires techniques, licence 03 ans)	U	4		
3	<b>Acronis Cyber Protect Advanced</b> (Back up incrémental et différentiel des serveurs, base de données et outil de reprise après sinistre, démarrage back up sur d'autres équipements, 03ans)	U	4		
4	<b>Burp Suite</b> (Outil de test de sécurité des applications web), 03 ans.	U	1		
5	<b>Kali Linus et Kali Purple</b> (outils de test d'intrusion et de sécurité défensive), 03 ans.	U	2		
	<b>HT</b>				
	<b>TVA 19,25%</b>				
	<b>AIR 2,2% ou 5,5%</b>				
	<b>NAP</b>				
	<b>TTC</b>				



**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 7  
SOUS DETAIL DES PRIX**

**février 2024**

### **Sous détail des prix unitaires**

**Nom du Soumissionnaire (insérer le nom du soumissionnaire)**

**Signature (insérer signature)**

Date (insérer date)



REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie.

~~~~~  
MINISTERE DES FINANCES  
~~~~~

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

~~~~~  
MINISTRY OF FINANCE  
~~~~~

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 8  
MODELES D'ANNEXES**

**février 2024**

# ANNEXE 1 LETTRE DE SOUMISSION

Date : \_\_\_\_\_

Consultation N° \_\_\_\_\_ /DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 du \_\_\_\_\_

## À Monsieur le Ministre des Finances

Monsieur et/ou Madame,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de : \_\_\_\_\_  
F CFA (en lettres) Hors Taxe sur la

valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises \_\_\_\_\_  
FCFA (en chiffres) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et \_\_\_\_\_ F  
CFA (en lettres) Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de \_\_\_\_\_ jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom et Qualité du signataire pour le compte du candidat



## ANNEXE 2 Modèle de cautionnement définitif

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à *[indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que .....  
[nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution de la lettre-commande désignée « la lettre-commande », à réaliser *[indiquer la nature des travaux]*

Attendu qu'il est stipulé dans la lettre-commande que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à *[indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %]* du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,  
Nous,

..... [nom et adresse de banque],  
représentée par

..... [noms des signataires],  
ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de ..... la ..... somme

..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de *[indiquer le délai]* à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais.

Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque.*

....., le

.....  
[signature de la banque]

# ANNEXE 3 Modèle de caution de retenue de garantie

Banque : .....

Référence de la Caution : N° .....

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage] [Adresse du Maître d'Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu

que

..... [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution de la lettre-commande, à réaliser les prestations de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans la lettre-commande que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous,

..... [nom et adresse de banque], représentée par ..... [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque ». Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de ..... [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché(10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à ..... le .....

[signature de la banque]  
(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.



## ANNEXE 4 Modèle d'attestation de capacité financière.

Banque : référence, adresse .....

Nous soussignés, (banque adresse), attestons par la présente que :

..... [le titulaire], [N° de compte du titulaire] jouit d'une capacité financière  
lui permettant de réaliser sur fonds propres, à hauteur de FCFA .....

..... [Objet du marché].

*Appel d'Offre* ..... [N° de l'Appel d'Offres]

Signé et authentifié par

la banque

à ..... , le

# MINISTERE DES FINANCES

CONSULTATION N° 00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 février 2024

RELATIVE A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Date limite de remise des offres : Le

## TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

## MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES

N°	NOM ET PRENOM	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix-Travail-Patrie  
~~~~~  
MINISTERE DES FINANCES  
~~~~~

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
~~~~~  
MINISTRY OF FINANCE  
~~~~~

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 8  
PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

**février 2024**

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL DIRECTORATE OF TAXATION

## PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N°...../LC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU..... PASSEE APRES  
CONSULTATION N° \_\_\_\_\_ DU \_\_\_\_\_

RELATIVE A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION EQUIPEMENTS ET LICENCES  
INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

MAITRE D'OUVRAGE .....

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE .....

ADRESSE :

BP .....

N° R.C .....

N° DE CONTRIBUABLE .....

N° DE COMPTE BANCAIRE .....

TEL .....

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE .....

LIEU DE LIVRAISON Direction Générale des Impôts

MONTANT TTC EN FCFA ..... F CFA TTC  
( ..... F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

Montant HT	
Montant TVA (19,25%)	
Montant IR (2,2%) ou (5,5 %)	
Montant Net à Payer	
Montant TTC	

DELAI DE LIVRAISON :

FINANCEMENT : Budget du Projet HARMONY II

SOUSCRITE LE .....  
SIGNEE LE .....  
NOTIFIEE LE .....  
ENREGISTREE LE .....



ENTRE la REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Représentée par MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES

ci-après désignée :

« LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART ET

LA SOCIETE .....

**BP** .....

**N° R.C** .....

**N° DE CONTRIBUABLE** .....

**N° DE COMPTE BANCAIRE** .....

Représentée par .....

ci-après désignée :

« Le Fournisseur »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

# SOMMAIRE

PIECE N° 1 CHAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

PIECE N° 2 DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

PIECES N° 3 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE N° 4 DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



**PAGE N° \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE**

DE LA LETTRE-COMMANDE N° ..../LC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU.....

RELATIVE A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET LICENCES  
INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

AVEC LA SOCIETE \_\_\_\_\_

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : \_\_\_\_\_ FRANCS CFA TTC

DELAI DE LIVRAISON: \_\_\_\_\_

LUE ET ACCEPTEE

**LE COCONTRACTANT.**

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

LE MINISTRE DES FINANCE

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
~~~~~  
MINISTERE DES FINANCES  
~~~~~

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
~~~~~  
MINISTRY OF FINANCE  
~~~~~

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

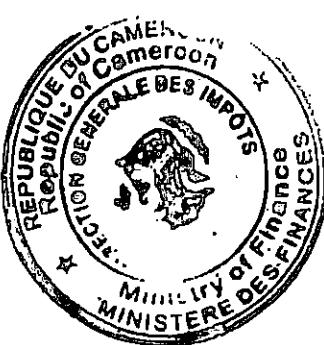
**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**PIECE N° 9 LISTE DES  
ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET  
ORGANISMES FINANCIERS  
AUTORISES A EMETTRE DES  
CAUTIONS DANS LE CADRE DES  
MARCHES PUBLICS**

**février 2024**



**Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics**

**LES BANQUES**

1. ACCESS BANK Cameroon
2. AFRILAND FIRST BANK (AFB)
3. BANCO NATIONAL DE GUINEA ECUATORIAL (BANGE)
4. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
5. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
6. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (DGFIBANK)
7. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
8. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE BANK (CCA-BANK)
9. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
10. CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)
11. ECOBANK CAMEROUN (EBC)
12. LA REGIONAL BNANK
13. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
14. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB -CAMEROUN)
15. SOCIETE GENERALE DU CAMEROUN (SGC)
16. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
17. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
18. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)

**LES ASSURANCES**

1. CHANAS ASSURANCES
2. ACTIVA ASSURANCES
3. AREA ASSURANCES S.A
4. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A
5. PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A
6. ROYAL ONYX INSURANCE
7. CPA S.A
8. NSIA ASSURANCES
9. PRO ASSUR
10. SAAR
11. SANLAM ASSURANCES
12. ZENITHE INSURANCE

**CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°00002/DC/MINFI/CIPM-DGI/2024 DU 05 FEVRIER 2024  
RELATIVE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES  
EQUIPEMENTS ET LICENCES INFORMATIQUES POUR LE  
COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

**MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre des Finances**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES DE LA DGI**

**FINANCEMENT : BUDGET DU PROJET HARMONY II**

**Grille d'évaluation**

**Février 2024**



**GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES RELATIVES AU DOSSIER DE CONSULTATION  
POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS ET LICENCES  
INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS.**

Les offres seront évaluées suivant les critères de notation ci-après :

N°	CRITERES	COTATION		
		OUI	NON	Non /oui
<b><i>a) Critères éliminatoires</i></b>				
a 1	Absence d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres.			
a 2	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis,			
a 3	Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;			
a 4	Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes, annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;			
a 5	Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;			
a 6	Absence de capacité financière couvrant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du coût prévisionnel de la prestation ;			
a 7	Non-conformité des fournitures aux spécifications techniques (joindre catalogue avec spécifications techniques) ;			
a 8	Absence de l'autorisation du fabriquant pour chaque type de licences et d'équipements ;			
a 9	Non satisfaction d'au moins 4/6 des critères essentiels.			
<b><i>b) Critères essentiels</i></b>				
<b>b 1</b>	<b>PRESENTATION DE L'OFFRE (OUI= 2/2 de sous critères)</b>			
b1.a	Pièces rangées dans l'ordre prescrit par le dossier de consultation			
b1.b	Documents séparés par des intercalaires de couleurs			
<b>b 2</b>	<b>Garantie et service après-vente (OUI= 2/2 de sous critères);</b>			
b2.a	Garantie de 12 mois du matériel proposé			
b2.b	Service après-vente			
<b>b 3</b>	<b>Planning d'exécution étalé sur une période d'au moins 30 jours (OUI= 1/1 de sous critères);</b>			
<b>b 4</b>	<b>Personnel (OUI = 1/1 des sous critères)</b>			
b4.a	Un ingénieur informaticien réseau niveau BAC + 3 au moins (joindre copie certifiée du diplôme + attestation de disponibilité datée et signée + CV daté et signé)			
<b>b 5</b>	<b>Preuve d'acceptation des conditions de la lettre-commande OUI = 2/2 des sous critères)</b>			

b5.a	CCAP et descriptif de la fourniture paraphée à toutes les pages et signé à la dernière page		
b5.b	Descriptif de la fourniture paraphés et signés		
<b>b6</b>	<b>Référence (OUI=2/2 des sous critères) ;</b>		
b6.a	Preuve d'exécution d'un marché similaire de livraison de matériel informatique d'au moins 15 millions au cours des cinq (05) dernières années (joindre PV de réception plus 1 <sup>ère</sup> et dernière page du marché)		
b6.b	Preuve d'exécution d'un marché de livraison de matériel informatique incluant la fourniture de licences, d'au moins 15 millions au cours des cinq (05) dernières années (joindre PV de réception plus 1 <sup>ère</sup> et dernière page du marché ainsi que la page <b>justifiant que la consistance de la prestation, intègre la livraison des licences.</b> ) .		

Seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à au moins quatre (04) sur six (06) des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

